

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)

*Secrétariat Général
SC/CL*

Arrêtés du 04 Avril 2012

N°37- Arrêté portant approbation, pour régularisation, de l'avenant de résiliation de la convention souscrite avec l'Association « Les Restos du Cœur » pour l'occupation d'un appartement dans le bâtiment sis Route de Virevialle.

N°38 - Arrêté portant approbation, pour régularisation, de l'avenant n°5 au contrat souscrit avec Madame Marcelle SANCHEZ pour la location d'un local par la Ville sis 97, rue de la Barrière (Montant du loyer 260,12 €).

N°39 - Arrêté portant approbation de l'avenant N° 9 au contrat de location souscrit avec Madame BOSSOUTROT pour l'occupation par la Ville des locaux situés 99, rue de la Barrière (Montant du loyer mensuel 333,03 €).

N°40 - Arrêté portant approbation de la convention d'occupation d'un local souscrite avec l'association « Les Restos du Cœur » dans l'immeuble Rue Marc Eyrolles (Mise à disposition gracieuse).

N°41 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 374,97 € présenté par GROUPAMA D'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu sur le véhicule CITROEN Berlingo.

N°42 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 2 090,78 € présenté par GROUPAMA D'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu sur le Tracteur de marque FERRARI.

N°43 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 626,35 € présenté par GROUPAMA D'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu sur le véhicule IVECO DAILY.

N°44 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 773,41 € présenté par GROUPAMA D'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu sur le véhicule PEUGEOT Boxer.

N°45 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 653,06 € présenté par GROUPAMA D'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu sur le véhicule RENAULT ERGOS.

N°46 - Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec La Poste pour la distribution du bulletin municipal et décidant le règlement de la dépense correspondante (Montant de la dépense 622,43 € HT soit 744,43 € TTC).

N°47 - Arrêté portant approbation de la convention liant la Ville de Tulle et la société JHB Conseils afférente à l'édition gratuite de l'agenda officiel 2013 de la Ville.

N°48 - Arrêté portant approbation de l'avenant au contrat n°96 11 871 209 de la ligne de Trésorerie interactive.

N°49 - Arrêté portant approbation de la convention souscrite avec l'association « Socio Culturelle Portugaise de la Corrèze » pour l'occupation de locaux sis dans l'Ancienne Ecole de la Roche-Bailly (Montant de la redevance annuelle 100 €).

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR.